

Demande de bourse nationale de collège pour l'année 2023 - 2024

Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 du ménage du demandeur.

 **Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

- **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	16 885€	20 781€	24 677€	28 573€	32 471€	36 367€	40 263€	44 160€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

La demande de bourse de collège en ligne est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services du 1^{er} Septembre 2023 au 20 Octobre 2023 inclus.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- Donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
- Obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Les 3 étapes pour faire sa demande de bourse en ligne
(voir au verso de la feuille)

ETAPE 1

Entrer « **scolarité service** » sur le moteur de recherche



ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Représentant légal



Élève

ETAPE 2

S'identifier sur EduConnect si vous avez déjà un compte ou créer un compte Educonnect en suivant les instructions. Attention, le numéro de portable que vous indiquerez devra être identique à celui que vous avez transmis au collège



J'accède aux services en ligne des établissements scolaires

J'accède à mes services avec FranceConnect



Plusieurs moyens ont la solution proposée par FranceConnect pour accéder à vos services en ligne.

OUI

J'utilise mes identifiants Éducation nationale

Identifiant

Entrez votre identifiant

Mot de passe

Entrez un mot de passe

Se connecter

Identifiant perdu

Mot de passe perdu

OUI

Je n'ai pas encore d'identifiant

Mentions légales

Revenir à l'étape 1



v1.50.1

SCOLARITÉ SERVICES ARNAUD DUPONT

ETAPE 3

Cliquez « BOURSE DE COLLEGE » et suivez les instructions